

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

Recueil publié par
**L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
et les Bureaux internationaux réunis
pour la protection de la propriété intellectuelle
en application de l'Arrangement de Lisbonne
du 31 octobre 1958
concernant la protection des appellations d'origine
et leur enregistrement international

Direction et administration:
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI)
32, chemin des Colombettes (Place des Nations)
1211 Genève 20 (Suisse)
Adresse télégraphique: «OMPI Genève»



Le recueil se vend au numéro
Le prix du présent numéro est de
5 francs suisses
Compte de chèques postaux en Suisse 12-5000

Genève

N° 8 - Juin 1973

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

N° 8 - Juillet 1973

ENREGISTREMENTS

Pays requérant:

ITALIE

Administration compétente:

Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,
Office central des brevets, 19, via Molise, Rome

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
8 mai 1972 **548**

Titulaires:

Producteurs ou associations de producteurs du vin
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TREBBIANO DI APRILIA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,
du 13 août 1969

Date d'envoi de la demande:

20 avril 1972

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
8 mai 1972 **549**

Titulaires:

Producteurs ou associations de producteurs du vin
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SANGIOVESE DI APRILIA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,
du 13 août 1969

Date d'envoi de la demande:

20 avril 1972

Date d'enregistrement**8 mai 1972****N° d'enregistrement****550***Titulaires:*

Producteurs ou associations de producteurs du vin
bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***MERLOT DI APRILIA***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans la province d'Aprilia

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Décret du Président de la République italienne,
du 13 août 1969

*Date d'envoi de la demande:*20 avril 1972

Pays requérant:

FRANCE

Administration compétente:

Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité,
Ministère de l'Agriculture, Paris

Date d'enregistrement
5 juillet 1972

N° d'enregistrement
551

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***POULIGNY-SAINT-PIERRE***Produit:*

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans certaines communes des cantons de Bélabre, du Blanc, de Mézières-en-Brenne, de Tournon-Saint-Martin, dans le département de l'Indre.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 14 janvier 1972 relatif à l'appellation d'origine « Pouligny-Saint-Pierre »

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date d'enregistrement
19 décembre 1972

N° d'enregistrement
552

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***FOURME D'AMBERT***Produit:*

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 9 mai 1972 relatif à l'appellation d'origine « Fourme d'Ambert »

*Date d'envoi de la demande:*1^{er} décembre 1972

Date d'enregistrement
19 décembre 1972

N° d'enregistrement
553

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PONT-L'ÉVÊQUE

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi modifiée du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi N° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 30 août 1972 relatif à l'appellation d'origine « Pont-l'Évêque »

Date d'envoi de la demande:

1^{er} décembre 1972

Date d'enregistrement
19 janvier 1973

N° d'enregistrement
554

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-VÉРАН

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les communes suivantes du département de Saône-et-Loire: Chânes, Chasselas, Davayé, Leynes, Prissé, Saint-Amour et Saint-Vérand

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 janvier 1971 (Journal officiel du 10 janvier 1971) définissant les conditions de production des vins à appellation contrôlée « Saint-Véran »

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date d'enregistrement
19 janvier 1973

N° d'enregistrement
555

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX D'AJACCIO

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les cantons suivants du département de la Corse: Ajaccio, Sarrola-Carcopino, Sainte-Marie-Sicché, Bastelica, Vico, Petreto-Bicchisano (sauf la commune de Sollacaro), Bolognaro, Piana et Zicavo

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 avril 1971 (Journal officiel du 2 mai 1971) concernant la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux d'Ajaccio »

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date d'enregistrement
19 janvier 1973

N° d'enregistrement
556

Titulaires:

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COLLIOURE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les communes suivantes du département des Pyrénées-Orientales: Banyuls, Cerbère, Collioure et Port-Vendres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 3 décembre 1971 (Journal officiel du 12 décembre 1971) concernant la définition de l'appellation contrôlée « Collioure »

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date d'enregistrement
1^{er} juin 1973

N° d'enregistrement
557

Titulaires:

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

OLIVES DE NYONS

Produit:

Fruit

Aire de production:

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 24 avril 1968 déclarant que l'appellation « Olives de Nyons ou Olives noires de Nyons » constitue une appellation d'origine

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date de l'enregistrement
1^{er} juin 1973

N° d'enregistrement
558

Titulaires:

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

OLIVES NOIRES DE NYONS

Produit:

Fruit

Aire de production:

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme), du 24 avril 1968, aux termes duquel l'appellation « Olives noires de Nyons » constitue une appellation d'origine applicable, au même titre que l'appellation « Olives de Nyons », aux productions d'olives définies par ce jugement.

Date d'envoi de la demande:

15 mai 1973

Date d'enregistrement
1^{er} juin 1973

N° d'enregistrement
559

Titulaires:

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

HUILE D'OLIVES DE NYONS

Produit:

Huile

Aire de production:

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes des départements de la Drôme et du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 24 avril 1968 déclarant que l'appellation « Huile d'olives de Nyons » constitue une appellation d'origine

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Date d'enregistrement
1^{er} juin 1973

N° d'enregistrement
560

Titulaires:

Producteurs ou groupement de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PINTADEAUX DE LA DRÔME

Produit:

Volaille

Aire de production:

Territoire délimité à l'intérieur de certaines communes du département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) du 2 décembre 1969 définissant le droit à l'appellation d'origine « Pintadeaux de la Drôme »

Date d'envoi de la demande:

30 mai 1972

Pays requérant:

TCHÉCOSLOVAQUIE

Administration compétente:

Office des inventions et des découvertes
de la République socialiste tchécoslovaque, 10,
Václavské náměstí, Praha 1 - Nové Město

Date d'enregistrement

2 août 1972

N° d'enregistrement

561

Titulaire:

Keramické a sklářské suroviny, národní podnik,
Sedlec u Karlových Varů

Appellation d'origine:

**SEDLECKÝ KAOLIN
LE KAOLIN DE SEDLEC
ZETTLITZER KAOLIN**

Produit:

Kaolin

Aire de production:

La région limitée au sud par la rivière Ohře, au nord par la frontière nationale longeant les crêtes des Krušné hory, à l'ouest par la ligne Sokolov-Lipnice et à l'est par la ligne Ostrov-Kysilka

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Arrêté N° OZV-352/71, du 26 mai 1971, du Ministère de l'industrie du bâtiment de la République socialiste tchèque

Date d'envoi de la demande:

19 juillet 1972

Date d'enregistrement

8 janvier 1973

N° d'enregistrement

562

Titulaire:

Granát, družstvo umělecké výroby, Turnov

Appellation d'origine:

**ČESKÝ GRANÁT
BOHEMIAN GARNET
GRENAT DE BOHÊME
BÖHMISCHER GRANAT
GRENATES CHECOS**

Produit:

Grenats de Bohême naturels taillés à la main ou à la machine; bijoux et autres objets fabriqués avec des grenats de Bohême

Aire de production:

Ville de Turnov, région de Semily, Bohême de l'Est

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Arrêté N° 19 190/72, du 4 septembre 1972, de l'Union tchèque des coopératives de production industrielle

Date d'envoi de la demande:

29 décembre 1972

Date d'enregistrement**8 janvier 1973****N° d'enregistrement****563***Titulaire:*

Granát, družstvo umělecké výroby, Turnov

*Appellation d'origine:***ČESKÝ GRANÁTOVÝ ŠPERK
BOHEMIAN GARNET JEWELLERY
BIJOU À GRENAT DE BOHÊME
BÖHMISCHER GRANATSCHMUCK
JOYAS CON GRENATES CHECOS***Produit:*

Bijoux et autres objets fabriqués avec des grenats de Bohême

Aire de production:

Ville de Turnov, région de Semily, Bohême de l'Est

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Arrêté N° 19 191/72, du 4 décembre 1972, de l'Union tchèque des coopératives de production industrielle

Date d'envoi de la demande:

29 décembre 1972

Pays requérant:

PORTUGAL

Administration compétente:

Repartição da propriedade industrial,
Campo das Cebolas, Lisbonne 2

Date d'enregistrement

8 février 1973

N° d'enregistrement

564

Titulaire:

Comissão de viticultura da Região dos vinhos verdes

Appellation d'origine:

VINHO VERDE

Produit:

Vins verts

Aire de production:

Districts de Viana do Castelo, de Braga et des « concelhos » (arrondissements) de Ribeira de Pena et Mondim de Basto (district de Vila Real), de Santo Tirso, Vila do Conde, Póvoa do Varzim, Maia, Matosinhos, Gondomar, Valongo, Paredes, Paços de Ferreira, Lousada, Felgueiras, Penafiel, Amarante, Marco de Canavezes et Baião (district de Porto), de Castelo de Paiva, Vale de Cambra et Arouca (district d'Aveiro), et de Cinfães et Resende (district de Viseu)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Décrets N^{os} 16 684, 42 590 et 43 067, respectivement du 22 mars 1929, 16 octobre 1959 et 12 juillet 1960

Date d'envoi de la demande:

21 décembre 1972

Pays requérant:

ALGÉRIE

Administration compétente:

Office national de la propriété industrielle
(O.N.P.I.), 5, rue Daguerre, Alger (Algérie)

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **565**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

COTEAUX DU ZACCAR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune de Miliana de la wilaya
d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans
la vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 187 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **566**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

CHÂTEAUX ROMAINS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune de Miliana de la wilaya
d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 187 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement
12 mars 1973

N° d'enregistrement
567

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

EL-GAADA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes d'Ain El Berd, de Zahana
et de Sidi Hammadouche de la wilaya d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 191 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement
12 mars 1973

N° d'enregistrement
568

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

BERKECHES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune d'Oued Berkeches de la
wilaya d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 191 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **569**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

MONTS DU TESSALA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des sections d'Ain El Berd, Sidi Ali
Bousidi et des crêtes des Berkeches de la wilaya
d'Oran

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 191 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **570**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

MÉDÉA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Médéa, d'Ouzera,
d'Ouled Brahim et Sidi-Mahjoub de la wilaya
de Médéa

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 188 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 571

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

AIN-BESSEM

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes d'Ain-Bessem, de Bir-Ghbalou et d'El Hachimia de la wilaya de Médéa

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 186 du 1^{er} décembre 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 572

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

BOUIRA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Bechloul, de Bouira et d'Haizer de la wilaya de Tizi-Ouzou

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 186 du 1^{er} décembre 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement
12 mars 1973

N° d'enregistrement
573

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

DAHRA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Taougrite, Ain-Merane, Sidi M'Hamed, Ben-Ali et Khedra

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 190 du 1^{er} décembre 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement
12 mars 1973

N° d'enregistrement
574

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

AIN-MERANE (ex RABELAIS)

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune d'Ain-Merane de la wilaya d'El-Asnam

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur; loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles; loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée et complétée; décret N° 70 190 du 1^{er} décembre 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **575**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

TAOUGRITE (ex PAUL ROBERT)

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune de Taougrite de la
 wilaya d'El-Asnam

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
 reconduction de la législation en vigueur; loi du
 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
 vente des marchandises et des falsifications des
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
 et complétée; décret N° 70 130 du 1^{er} décembre
 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **576**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

MAZOUNA (ex RENAULT)

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Sidi-N'Hamed Ben
 Ali, de Mazouna et d'Ouarizane de la wilaya de
 Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
 reconduction de la législation en vigueur; loi du
 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
 vente des marchandises et des falsifications des
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
 et complétée; décret N° 70 130 du 1^{er} décembre
 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
12 mars 1973 **577**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

LISMARA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Tlemcen et d'Hennaya
de la wilaya de Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 192 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
12 mars 1973 **578**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

COTEAUX DE TLEMCCEN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Tlemcen et d'Hennaya
de la wilaya de Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 192 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **579**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

MANSOURAH

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire de la commune de Tlemcen, wilaya de
 Tlemcen

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
 reconduction de la législation en vigueur; loi du
 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
 vente des marchandises et des falsifications des
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
 et complétée; décret N° 70 192 du 1^{er} décembre
 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **580**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
 88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

AIN FARES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Mascara, d'Ain Fares
 et de Kelouia de la wilaya de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
 ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
 le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
 reconduction de la législation en vigueur; loi du
 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans
 la vente des marchandises et des falsifications des
 denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
 du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
 lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
 et complétée; décret N° 70 189 du 1^{er} décembre
 1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **581**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

EL-BORJ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes d'El-Borj et de Tighennif
de la wilaya de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la
vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 189 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
12 mars 1973 **582**

Titulaire:

Institut de la vigne et du vin (I.V.V.),
88, rue Didouche Mourad, Alger (Algérie)

Appellation d'origine:

COTEAUX DE MASCARA

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire des communes de Mascara, d'Ain Fares,
de Khalouia, d'El-Borj et de Tighennif de la wilaya
de Mostaganem

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou des décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine:*

Loi N° 62 157 du 31 décembre 1962 tendant à la
reconduction de la législation en vigueur; loi du
1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans
la vente des marchandises et des falsifications des
denrées alimentaires et des produits agricoles; loi
du 6 mai 1919 relative à la protection des appel-
lations d'origine, avec les textes qui l'ont modifiée
et complétée; décret N° 70 189 du 1^{er} décembre
1970, article 8

Date d'envoi de la demande:

12 mars 1973

REFUS DE PROTECTION

(art. 5.3 de l'Arrangement de Lisbonne)

Enregistrement N° 45

Pays d'origine: **Tchécoslovaquie**

Appellation d'origine:

Tokajské víno z československej oblasti

Tokajer Samorodner, Wein aus dem tschechoslovakischen Hügelland

Pays refusant: **Hongrie**

(enregistré le 15 juin 1972)

SUITES DONNÉES A DES REFUS DE PROTECTION

RETRAIT DE REFUS

Enregistrement N° 320

Pays d'origine: **France**

Appellation d'origine: **Rosette**

Pays refusant: **Portugal**

Refus retiré le 23 octobre 1972

(enregistré le 26 octobre 1972)
